

Le Guide pratique DU 1^{ER} LOGEMENT



Ce guide vous aide dans la recherche de votre 1^{er} logement, grande étape vers l'autonomie. Il aborde les questions essentielles : Quel type de logement choisir ? Comment éviter les mauvaises surprises ? Quelles sont les aides existantes ?...



conception : Trait Singulier - photos : Istock

SOMMAIRE



LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

- p.5 Identification des différents types de logement
- p.5 Recherche de loueurs
- p.9 Préparation de la visite
- p.10 Les aides possibles



VOUS AVEZ TROUVÉ UN LOGEMENT

- p.11 Les formalités
- p.13 L'état des lieux d'entrée
- p.14 Les démarches pour emménager
- p.16 Les droits et les devoirs



PARTIR DE SON LOGEMENT

- p.19 La résiliation du contrat
- p.21 L'état des lieux de sortie
- p.22 Gérer le départ

ANNEXES

- p.24

I - LA RECHERCHE DU LOGEMENT



Avant toute chose, veillez à bien cerner vos besoins, vos priorités et surtout votre budget.

- Distance du lieu de travail ou de formation
- Proximité des transports, commerces, espaces verts...
- Logement meublé ou non
- Superficie, nombre de chambre, cuisine équipée
- Type de chauffage : individuel ou collectif, si le chauffage est électrique (les factures seront plus élevées)
- L'annonce doit obligatoirement comporter une lettre énergétique

Attention : plus la lettre est élevée, plus le logement est énergivore. Éviter les lettres F ou G !

Une fois vos besoins identifiés, vos recherches peuvent commencer.

Identifier les différents types de logements existants



Les logements
meublés



Les logements
non meublés



La chambre
chez l'habitant



**La cohabitation
intergénérationnelle**

(location d'une chambre chez une
personne âgée ayant pour but de
favoriser un lien social et l'entraide)



La colocation

Rechercher des loueurs

Il existe différentes « formules »
possédant leurs avantages et leurs
inconvénients... **à vous de déterminer
quel logement correspondrait le mieux
à votre mode de vie.**

(suite page 6)

Quelques sites pour la recherche
de logement

www.topannonces.fr
www.explorimmo.com
www.adele.org (logements étudiants)
www.logic-immo.fr
www.paruvendu.fr
www.seloger.com
www.leboncoin.fr
www.pap.fr
www.fnaim.fr
www.petites-annonces.fr

🏠 Le logement dans un parc privé

- **Consulter des professionnels** (agence immobilière par exemple mais faire attention aux frais que cela peut engendrer. À savoir, que leurs frais sont réglementés soit au maximum 11 € par m²).
- **Déposer un dossier** à l'AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE
- **Regarder les "petites annonces"** sur les journaux, sur Internet. Déchiffrer une annonce - **voir ANNEXE page 25**

Avant de vous déplacer, n'hésitez pas à vérifier par téléphone les éléments d'information figurant dans l'annonce. *Si vous sélectionnez l'annonce d'un particulier, la recherche est gratuite mais vous assumez seul le bon déroulement de cette recherche.*

- **Ne pas hésiter à interroger votre entourage**

🏠 Les résidences « étudiants »

- Les résidences privées
- Les cités ou résidences universitaires (CROUS)

🏠 Les foyers des jeunes travailleurs (FJT)

- **FJT Varlin pont-Neuf**
32 rue de Fontbonne - 87000 Limoges
contact@varlinpontneuf.fr – 05 55 06 45 90

🏠 Les logements HLM

- Dossier de demande de logement
Voir ANNEXE page 26



LES ADRESSES UTILES

| | | | |
|---|--|----------------------------------|---------------------------|
| CDC Habitat social | 2 rue Georges Magadoux 87000 Limoges | 05 55 33 93 20 | - |
| Crous | 39G rue Camille Guérin 87036 Limoges 1 Rue Eugène Jamot 87000 Limoges | 05 55 45 26 00 05 55 10 14 80 | - |
| Limoges Habitat | 224 rue François Perrin 87010 Limoges | 05 55 43 45 00 | contact@limogeshabitat.fr |
| Résidence Jeunes Mutualité Française Limousine | 19 rue de Rochechouart 87000 Limoges | 05 55 01 54 85 | - |
| Noalis | 161 rue Armand Dutreix 87001 Limoges | 05 16 42 35 00 | contact@noalis.fr |
| SCALIS | 7 rue Ventenat 87000 Limoges | 05 55 32 00 42 | - |
| ODHAC | 4, rue Robert Schuman 87170 Isle | 05 55 05 42 00 | infodhac@odhac87.fr |
| Saint Junien Habitat | 22 place Auguste Roche 87203 Saint-Junien | 05 55 02 15 16 | - |
| OPH de Saint-Yrieix | 45 boulevard de l'Hôtel de Ville 87500 Saint-Yrieix-la-Perche | - | - |
| Agence immobilière sociale 87 | 26 Rue Pierre Brossolette 87000 Limoges | 05 79 87 20 41 | contact-aivs-limoges.fr |
| Habitat et Humanisme | 15 Rue Haute Cité 87000 Limoges | 05 55 32 21 98 | |

🏠 Autres pistes

- Les auberges de jeunesse

- Les gîtes ruraux

- **La colocation** : louer à plusieurs ou en union libre revient à faire de la colocation



Elle donne lieu :



- **Soit à la rédaction de plusieurs contrats de location** (autant de contrats que de locataires), chaque colocataire signant individuellement un contrat avec le propriétaire qui accorde à chacun un droit de possession exclusif sur certaines pièces de l'appartement.
- **Soit à un contrat de location unique** signé par tous les colocataires. Ces derniers organisent ensemble le partage de l'espace loué.

Lors d'une colocation, le propriétaire peut créer une clause de solidarité au contrat.

Si l'un des colocataires ne paye pas son loyer, les autres sont dans l'obligation de payer sa part afin que le propriétaire dispose de l'intégralité du loyer. Par la suite, le ou les locataires appelés en paiement solidaire sont libres de se retourner contre le colocataire défaillant.

Cette solidarité prend fin à la date d'effet du congé délivré par le colocataire sortant si un nouveau colocataire figure sur le contrat. À défaut de nouveau colocataire, **elle prend fin 6 mois après la date de fin du congé.** De même l'acte de cautionnement doit identifier nécessairement le colocataire pour lequel le congé met fin à l'engagement de la caution, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 mois.

Attention : Les couples mariés ou pacsés ne sont pas considérés comme des colocataires !

Préparer sa visite

Pour gagner du temps mais aussi montrer son sérieux, il est préférable de constituer un dossier avec les photocopies et les documents les plus demandés tel que :

- une pièce d'identité
- **des justificatifs de ressources** : les 3 derniers bulletins de salaires de celui qui paierait le logement (vous ou vous parents) ou bien votre contrat de travail, attestation d'emploi, avis d'imposition, ou encore vos dernières quittances de loyer...
- une pièce justificative de votre domicile
- **si vos revenus sont peu élevés**, le propriétaire peut demander à ce qu'une personne physique ou la garantie Visale se porte garante
- **une estimation de l'aide au logement dont vous pourriez bénéficier** (hors activité secteur agricole, faire une simulation sur le site de la **CAF www.caf.fr**)

Lorsque vous faites la visite, pensez à examiner avec attention :

- ☑ La disposition des pièces
- ☑ Le bon fonctionnement des arrivées d'eau, du chauffage
- ☑ L'ancienneté des radiateurs
- ☑ Être attentif à toute anomalie : trace d'humidité, état de l'électricité, des fenêtres
- ☑ Vous renseigner sur le montant des factures de l'ancien locataire
- ☑ Le propriétaire à l'obligation de fournir différents diagnostics
- ☑ Un constat de risque d'exposition au plomb (logement avant janvier 1949)
- ☑ Un état des risques naturels et technologiques
- ☑ Un DPE électrique et gaz
- ☑ En sortant, promenez-vous dans le quartier pour apprécier l'environnement (commerces, ...)
- ☑ Proximité des transports en commun

N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous souhaitez !

Lors de la visite, munissez-vous également d'une petite fiche technique (exemple d'une fiche de visite - voir **ANNEXE page 32**) dans laquelle vous aurez listé toutes les questions à poser, prenez aussi quelques photos.

Cela peut vous paraître contraignant, mais lorsque vous aurez visité plusieurs logements, vous apprécierez d'avoir pris ces quelques notes : on mélange rapidement tout !

Les aides possibles

- **Dans le cas où vous n'avez pas de garant**, vous pouvez solliciter **VISALE** ou un **FSL**. Il s'agit de dispositifs dont le but est de se porter garant gratuitement afin de couvrir les loyers impayés et de permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement.

Attention : Cela ne vous dispense pas de payer votre loyer !

- **Pour l'aide au paiement du loyer** vous pouvez faire appel et prétendre à des allocations logement, **auprès de la CAF ou de la MSA**. Pour cela vous pouvez directement faire des simulations et des demandes sur leurs sites internet **www.caf.fr / www.msa.fr (voir ANNEXE page 34)**

Attention : Il convient de distinguer **L'APL** (aide personnalisée au logement) de **L'AL** (allocation logement) : l'APL s'adresse au locataire prenant un **logement dit « conventionné »**. Elle est versée directement au propriétaire. L'AL concerne **les logements « non conventionnés »** et est versée au locataire sauf demande contraire du propriétaire.

- **MOBILI JEUNES** (pour les jeunes de moins de 30 ans, en formation d'alternance).
- **SOLIHA Nouvelle-Aquitaine** (avance seulement du 1^{er} loyer), pour les étudiants de moins de 30 ans.
- Enfin pour **l'aide au paiement de l'énergie** (gaz, électricité, fioul, ...), le chèque énergie est attribué en fonction des revenus et de la composition de la famille. Il est envoyé directement chez vous : vous n'avez aucune demande à faire, **c'est automatique**.

Quelques adresses pour les aides

www.caf.fr

www.msa-limousin.fr

www.adil87.fr

www.haute-vienne.fr

www.actionlogement.fr

<https://alpc.soliha.fr>

www.visale.fr

II - VOUS AVEZ TROUVÉ UN LOGEMENT



Les formalités

Signature du contrat

Le contrat est obligatoirement établi par écrit et signé par les deux parties avant l'entrée dans les lieux (Soit directement avec le propriétaire, soit par l'intermédiaire d'une agence)

Le contrat d'habitation doit obligatoirement comporter les informations suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du propriétaire et de son éventuel représentant, ainsi que leurs adresses.
- Le nom ou la raison sociale du locataire.
- La date de début du bail et sa durée.
- La surface habitable du logement, ainsi que sa composition (nombre de pièces, etc.)
- Les locaux à usage privatif dont le locataire possède la jouissance exclusive.
- Le montant du loyer et ses modalités de révision.
- Le loyer payé par le précédent occupant ainsi que la date du dernier versement, quand cet occupant a quitté les lieux moins de 18 mois auparavant.
- Le montant et la nature des travaux effectués dans le logement depuis la fin du dernier bail ou renouvellement du bail.
- Le montant du dépôt de garantie.

Le bail mobilité : Logement meublé avec un contrat de 10 mois maximum, sans dépôt de garantie mais avec un cautionnaire. S'adresse à un public ayant besoin d'un logement temporaire en raison de leurs études et/ou de mobilité professionnelle (pour plus d'informations visiter le site adil87.fr).

Les clauses de résiliation du contrat par le propriétaire :

- Le non-paiement du loyer et des charges.
- L'absence d'une assurance habitation.
- L'utilisation du logement à d'autres fins que celles prévues dans le bail.

🏠 **Le dépôt de garantie**

Chaque propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie.

- Il correspond à un mois de loyer maximum sans charge pour un logement non meublé et 2 mois pour un logement meublé.
- Il permet de dédommager le propriétaire d'éventuelles dégradations.
- Il est encaissé par le propriétaire dès la signature du contrat et peut faire l'objet d'un paiement échelonné en deux ou trois fois (voir avec le propriétaire).
- Si le logement n'a pas subi de dégradation, le dépôt de garantie est reversé dans un délai d'un mois lors de la fin du contrat. En cas de dégradation il sera reversé, dans un délai d'un mois après déduction des réparations et si le DG les couvre. Si les réparations sont supérieures au DG, alors je devrai rembourser les sommes engagées au propriétaire.
- Une caution solidaire peut être exigée par le propriétaire : il s'agit de la personne, ou du dispositif, qui s'engage à payer à ma place en cas de défaillance dans le règlement de mes loyers. **Mais attention cela ne doit pas vous dispenser de payer votre loyer !**

🏠 **Paiement du loyer et des charges locatives :**

Le montant du loyer est libre ou réglementé selon le type de logement. La révision annuelle doit être prévue dans le contrat. Il est payable à la date indiquée sur le contrat de location. Le propriétaire est tenu de remettre gratuitement une quittance de loyer au locataire qui en fait la demande. (La quittance de loyer est un document dans lequel sont indiquées les sommes versées par le locataire pour une période concernée.)

Les provisions de charges locatives viennent en plus du loyer, elles sont régularisées tous les ans et sont inscrites dans le contrat.

Elles correspondent le plus souvent :

- Entretien et électricité des parties communes
- Eau chaude/froide
- Le chauffage s'il est collectif
- L'entretien des espaces verts
- Les frais d'entretien de l'ascenseur
- Le salaire du personnel d'entretien

Souscription d'une assurance habitation

Elle est obligatoire. Une attestation doit être fournie au propriétaire lors de l'entrée dans les lieux puis une fois par an. Si vous louez un meublé, pensez à le préciser à votre assureur. Pensez également à comparer les tarifs et les garanties (franchise).

La taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation s'effectue progressivement jusqu'en 2023. En revanche, **la redevance audiovisuelle reste obligatoire** pour tous les foyers possédant une télévision.

L'état des lieux d'entrée

C'est un document obligatoire. Vous devez le rédiger et le signer avec le propriétaire à la remise des clés. L'état du logement doit être défini le plus précisément possible.

Il vous protège juridiquement en cas de litige. Pensez à prendre des photos des éventuelles dégradations existantes !

Aussi, pensez à faire figurer les relevés de compteur d'eau, de gaz et d'électricité.

L'état des lieux peut être modifié dans un délai de 10 jours s'il a été rédigé de façon incomplète.

Attention à ne pas accepter un logement sans en avoir fait l'état des lieux. Un logement sans état des lieux est supposé, de droit, être en bon état.

Les démarches pour mon emménagement

| Domaine | À prévoir | Où | Pourquoi |
|-----------------|---|--|--|
| LOGEMENT | AL /APL | CAF du nouveau domicile | Ouvertures des droits et du dossier |
| | Fournisseur d'énergie (électricité, gaz, ...) | Service clientèle Fournisseur d'énergie Vérifier si le locataire précédent a relevé le compteur. | Ouverture des compteurs avant l'aménagement Choix de mon abonnement et de mon fournisseur d'énergie |
| | Eau | Services des Eaux | Ouverture du compteur si nécessaire |
| | Téléphonie | Service client, opérateur | Voir type d'installation et d'abonnement possibles |
| | La Poste | Bureau de poste ou internet | Faire suivre le courrier |
| | Assurance logement | Compagnie d'assurance ou banque | Assurer son logement (obligatoire) |
| TRAVAIL | Employeur | - | Changement d'adresses pour le suivi des documents administratifs |
| | Pôle emploi | Centre pôle emploi du nouveau domicile | Effectuer un transfert de dossier si besoin |

| Domaine | À prévoir | Où | Pourquoi |
|-------------------------------|------------------------------------|--|--|
| ENFANTS | Prestations familiales et sociales | CAF | Transfert dossier dans un nouveau département si changement |
| | Scolarité | Nouvelle école (voir avec nouvelle mairie) | Inscription |
| | Garde enfants | Maire Conseil départemental | Liste des organismes d'accueil des enfants Assistants maternelles |
| PAPIERS ADMINISTRATIFS | Inscription liste électorale | Mairie du nouveau domicile | Voter dans sa nouvelle commune |
| | Carte d'identité | Mairie de nouveau domicile | Changer l'adresse sur sa carte d'identité |
| | Banque | Agence bancaire | Demander un éventuel transfert de compte Changer l'adresse sur chéquier et relevé de compte |
| | Voiture | Préfecture du nouveau domicile | Changement d'adresse sur la carte grise |
| | Impôts | Ancien centre des impôts | Impôts sur le revenu Taxe d'habitation |

Il est essentiel d'informer chaque personne/organisme de mon changement d'adresse.

Vos droits et vos devoirs

Droit à un logement décent

La loi impose au propriétaire de vous louer un logement décent. Mais concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

Le logement doit satisfaire la sécurité physique et la santé des locataires :

- Les réseaux électriques et gaz sont conformes.
- Les escaliers, garde-corps, fenêtres, balcons... sont dans un état conforme à leur usage.
- Le gros œuvre est en bon état d'entretien et de solidité et protège les locaux contre les infiltrations d'eaux.
- Les dispositifs d'ouverture et de ventilation permettent un renouvellement d'air.

Le logement doit comporter des éléments de confort :

- Installation permettant un chauffage normal.
- Alimentation en eau potable (chaude et froide) avec pression et débit suffisants.
- Un équipement sanitaire comprenant une douche ou une baignoire et un wc à l'intérieur du logement, séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas (**attention** : Les équipements sanitaires ou de cuisine peuvent parfois être commun en fonction de la résidence choisie).
- Le réseau électrique permet un éclairage de toutes les pièces.

Le logement doit répondre à des normes de surface et de volume :

- Une pièce principale au moins égale à 9 m² de surface habitable pour une hauteur de plafond de 2,20 m.

Votre logement n'est pas conforme à la réglementation ?

- En premier lieu, proposez une démarche amiable auprès du propriétaire.
- Contactez la CAF ou la MSA.
- Consultez le guide "Pour la décence des logements en Haute-Vienne" sur le site de l'ADIL ou de la CAF.





🏠 Vous devez

Les obligations du locataire sont les mêmes pour tous les types de location :

- Payer le loyer et les charges locatives justifiées aux dates prévues.
- Effectuer les petites réparations locatives.
- Réparer les dégradations causées à moins de prouver qu'elles soient dues à la vétusté, à une malfaçon.
- Assurer l'entretien courant du logement et des équipements mentionnés dans le contrat.

🏠 Vous ne devez pas

- Transformer le logement ou ses équipements sans l'accord écrit du propriétaire. Sans cet accord, le propriétaire peut, lors du départ du locataire, conserver le bénéfice des transformations sans indemnisation ou demander la remise en état antérieure, au frais du locataire.
- S'opposer aux travaux d'amélioration, d'entretien du logement, ou d'économie d'énergie, ou des parties communes ou privatives, que le propriétaire doit faire.
- Céder ou sous-louer le logement sans l'accord écrit du propriétaire.

Pour tous les litiges locatifs :

Vous pouvez toujours, en premier lieu, entamer une démarche amiable avec le propriétaire et conserver toutes les preuves relatives à cette démarche.

Les litiges locatifs peuvent être portés devant la Commission départementale de conciliation :

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION
HAUTE-VIENNE

22, rue des Pénitents-Blancs Le Pastel
87032 Limoges Cedex 1
05 55 12 95 25

📧 : ddt@haute-vienne.gouv.fr - **web** : <http://www.haute-vienne.gouv.fr>



🏠 Les obligations du propriétaire

Il existe 5 types d'obligations générales pour le propriétaire :

- L'obligation de mettre à disposition du locataire un logement décent, en bon état d'usage ainsi que des équipements en bon état de fonctionnement.
- L'obligation de ne pas s'opposer à certains travaux réalisés par le locataire.
- L'obligation d'assurer une possession tranquille du logement.
- Le logement ne doit pas avoir d'infestations d'espèces nuisibles et de parasites pendant toute la durée du contrat. En cas d'infestation, le traitement est à la charge du propriétaire.
- L'obligation de transmettre gratuitement une quittance de loyer au locataire qui en fait la demande.

🏠 Le non -paiement du loyer

Si vous n'arrivez plus à payer votre loyer, vous devez vous mobiliser pour ne pas laisser la situation se dégrader et éviter la mise en place de procédures judiciaires, qui pourrait déboucher sur une expulsion locative.

- Contacter le propriétaire au plus tôt et rechercher avec lui une solution.
- Mettre en place un plan d'apurement, c'est-à-dire une planification de remboursement des loyers impayés, faite de commun accord entre le locataire et le propriétaire.
- Vous pouvez également vous rapprocher :
 - De la Mission Locale.
 - De la Maison du département.
 - De la CAF et de l'ADIL.

III - PARTIR DE SON LOGEMENT



La résiliation du contrat

Pour partir du logement vous devez préalablement faire un préavis en respectant les délais légaux.

Il se donne par écrit :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple de courrier - voir ANNEXE page 36).
- Par remise en main propre contre reçu.
- Par acte d'huissier de justice.

Attention : Pour l'envoi en recommandé, le préavis débute à la date de réception du courrier par le propriétaire. Aussi, le contrat court jusqu'à la date d'accusé de réception.

🏠 Par le locataire

Le locataire qui souhaite résilier son contrat de location doit respecter un préavis de trois mois pour les logements vides. Ce préavis de départ peut être réduit à un mois dans certains cas :

- Attribution d'un logement social
- Pour les logements meublés
- Perte d'emploi
- Mutation professionnelle
- Reprise d'emploi consécutive à une perte d'emploi
- Premier emploi
- RSA
- Allocation aux adultes handicapés
- État de santé justifiant un changement de domicile
- Zone tendue (zone géographique dans laquelle la demande en logement est importante au regard de l'offre. La liste des villes en zone tendue figure en annexe du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013).

Dans tous les cas, joindre les justificatifs précisant la réduction, sinon le préavis sera, de droit, porté à 3 mois.

Lorsque le locataire n'entre pas dans une de ces catégories, il a toujours la possibilité de demander une réduction du délai de préavis au propriétaire. **Ce dernier est alors libre d'accepter ou non cette demande.**



🏠 Par le propriétaire

Contrairement au locataire, qui n'a pas à justifier son départ d'une location, le propriétaire ne peut résilier le contrat, qu'à son terme, dans l'un des cas suivants :

- Le propriétaire reprend le logement pour y habiter ou pour y loger un proche (congé pour habiter).
- Le propriétaire vend le logement (congé pour vendre).
- Il existe un motif légitime et sérieux de non-renouvellement du contrat. Le propriétaire ne peut donner congé qu'à l'expiration de la durée du contrat en cours et moyennant un préavis de six mois, par courrier recommandé avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice, jour pour jour, avant son terme. Ce délai est réduit à 3 mois pour la location d'un logement meublé.

Dans le cas où le locataire refuserait de quitter le logement, le propriétaire devra engager une procédure judiciaire pour faire valider son congé et obtenir l'expulsion du locataire.

L'état des lieux de sortie

- Il doit être réalisé et signé par **le locataire et le propriétaire**.
- Il indique l'état du logement à votre départ (attention, les termes employés ont leur importance).
- Il détermine la restitution ou non du dépôt de garantie.
- Rendre les clefs lorsque le logement est vide.
- Penser à récupérer votre dépôt de garantie. La restitution du dépôt de garantie peut être partielle ou totale en fonction de l'état des lieux sortant, du loyer, des charges restant dues et de toute somme dont vous pourriez être tenu responsable. **Il vous sera reversé dans le mois à compter de la date de l'état des lieux de sortie, dans les deux mois si dégradation du logement.**

Attention : Le dépôt de garantie ne sert pas à payer votre dernier loyer.

Gérer votre départ

🏠 J-90 (+ 15 jours pour le délai du courrier recommandé)

- Si vous êtes locataire : informer le propriétaire de votre départ



🏠 J - 40

- Trouver une entreprise de déménagement ou location de véhicules et/ou prévenir les amis qui participeront (Associations intermédiaires Coup d'main, ATOS, ALEAS)
- Faire une demande de stationnement véhicule auprès de la mairie
- Évaluer et anticiper le budget
- Faire les réparations nécessaires dans le logement que vous quittez



🏠 J - 30

- Commencer à faire les cartons, s'il y a beaucoup d'affaires
- Prendre rendez-vous avec le propriétaire ou l'agence pour l'état des lieux
- Faire le changement d'adresse auprès des différentes administrations (employeur, mutuelle, CAF, assureur, banque...)



🏠 J - 15

- Prendre rendez-vous pour les ouvertures et fermetures des compteurs de gaz et d'électricité et transférer les contrats à votre nouvelle adresse
- Contacter votre organisme de téléphonie pour prévoir le transfert de vos lignes (fixe, TV, internet)
- Organiser la réexpédition du courrier par la poste





🏠 **Juste avant le jour J**

- Vider les meubles
- Décrocher les tableaux et les rideaux
- Dégivrer le réfrigérateur et le congélateur
- Bloquer le tambour de la machine à laver
- Mettre de côté tout ce qui doit être accessible rapidement (vêtements, ustensiles de cuisine, provisions, papiers,...)
- Prévoir un repas froid pour le jour du déménagement
- Nettoyer le logement

🏠 **Après votre déménagement**

- Informer votre banque du changement d'adresse (fournir un justificatif de domicile)
- Faire le changement d'adresse sur la carte grise de votre véhicule
- Faire le changement d'adresse sur vos papiers d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, ...)
- Prévenir votre ancien centre des impôts du changement d'adresse
- Vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre



ANNEXES



Déchiffrer une annonce

| | |
|------------------------|---|
| ASC | Ascenseur |
| SS ASC | Sans ascenseur |
| APPT | Appartement |
| BALC | Balcon |
| BE | Bon état |
| CAUT | Caution |
| CC OU TCC | Charges comprises, toutes charges comprises |
| CHAUF ELEC | Chauffage électrique |
| CUISINE ÉQUIPÉE | Vous avez de quoi cuisiner et faire votre vaisselle |
| HC | Hors charge |
| ET | Étage |
| FA | Frais d'agence |
| F1 / T1 | 1 pièce, cuisine, salle de bains, wc |
| F2 / T2 | 1 chambre, salon, cuisine, salle de bains, wc |
| F3 / T3 | 2 chambres, salon, cuisine, salle de bains, wc |
| F4 / T4 | 3 chambres, salon, cuisine, salle de bains, wc |
| KITCH | Kitchenette : petite cuisine non séparée de la pièce principale |
| LIB | Libre – pour indiquer la date à partir de laquelle le logement est vide |
| TEL HB | Téléphoner aux heures de bureau |
| TEL HR | Téléphoner aux heures de repas |
| MEZZ | Mezzanine |
| PROX | À proximité de. Par exemple, prox tt commerces |
| SDB | Salle de bains : pièce comprenant 1 point d'eau et au moins une baignoire |
| SDE | Salle d'eau : pièce comprenant 1 point d'eau et au moins une douche |
| STUDIO | 1 pièce principale avec un coin cuisine, 1 salle d'eau, 1 wc |
| F1 BIS | 1 chambre, salon-cuisine réunis, salle de bain, wc |

Demande de logement HLM



MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL



Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation

N°14069*03

Pour déposer une demande de logement social, vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet enregistreur ou enregistrer directement en ligne votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

L'enregistrement de votre demande est un droit. La seule condition est la fourniture de la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour (cf notice). Il ne peut pas vous être refusé au motif que vous ne présentez pas d'autres pièces justificatives au moment du dépôt ou de l'enregistrement de votre demande.

Cadre réservé au service

Numéro de dossier :

Le demandeur

Avez-vous déjà déposé une demande de logement social ? Oui Non

Si oui, numéro unique d'enregistrement attribué :

Monsieur Madame Nom d'usage ou d'époux(se) :

Nom de naissance (si différent) :

Prénom :

Date de naissance : J J M M A A A A Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne

Avez-vous un numéro de sécurité sociale ? : Oui Non Si oui, numéro de sécurité sociale :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)

Tél. Domicile : Portable : Tél travail :

Mail personnel ⁽¹⁾ : @ .

Mail d'une personne ou structure vous aidant dans les démarches : @ .

ADRESSE À LAQUELLE LE COURRIER DOIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ

Nom de la personne ou de la structure :

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

ADRESSE DU LOGEMENT OÙ VOUS VIVEZ ACTUELLEMENT (SI CETTE ADRESSE EST DIFFÉRENTE)

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

Si vous êtes hébergé(e) personne ou structure hébergeante :

Votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail

Monsieur Madame

Nom d'usage ou d'époux(se) :

Nom de naissance (si différent) :

Prénom :

Date de naissance : J J M M A A A A Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne

A-t-il un numéro de sécurité sociale ? : Oui Non Si oui, numéro de sécurité sociale :

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)

Tél. Domicile : Portable : Tél travail :

Lien avec le demandeur : Conjoint Pacsé(e) Concubin(e) Co-locataire (s'il y a d'autres futurs co-titulaires du bail, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

Mail personnel : @ .

(1) : facultatif

Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail qui vivront dans le logement

| | | date de naissance | Sexe M/F | Lien de parenté parent enfant autre | | |
|---|--------|-------------------|--------------------------|--|--------------------------|--------------------------|
| 1 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | | |
| 2 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | | |
| 3 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | | |
| 4 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | | |
| 5 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | | |
| 6 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | | |
| 7 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | | |
| 8 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | | |

(s'il y a plus de 8 personnes à charge, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

Si naissance attendue Date de naissance prévue J J M M A A A A A

| Enfants en garde alternée ne figurant pas dans les personnes fiscalement à charge ou enfants en droit de visite | | date de naissance | Sexe M/F | Garde alternée | Droit de visite |
|---|--------|-------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | |
| 2 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | |
| 3 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | |
| 4 | Nom | J J M M A A A A A | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Prénom | | | | |

Situation professionnelle

LE DEMANDEUR

Profession : _____

CDI
 CDD, stage, intérim
 Artisan, commerçant, profession libérale
 Agent public

Chômage
 Apprenti
 Étudiant
 Retraité
 Autre

Avez-vous plusieurs employeurs ? Oui Non

Nom de votre employeur (si vous en avez plusieurs, employeur principal) : _____

Commune du lieu de travail : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Si vous êtes salarié dans une entreprise de plus de 10 salariés, N° SIRET de l'employeur (1) : _____

(1) - facultatif

VOTRE CONJOINT OU LE FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL

Profession :

CDI CDD, stage, intérim Artisan, commerçant, profession libérale Agent public

Chômage Apprenti Étudiant Retraité Autre

A-t-il plusieurs employeurs ? Oui Non

Nom de l'employeur (s'il en a plusieurs, employeur principal) :

Commune du lieu de travail :

Code postal : Pays :

S'il est salarié dans une entreprise de plus de 10 salariés, N° SIRET de l'employeur ⁽¹⁾ :

| Revenu fiscal de référence | Avis d'imposition du demandeur et de son conjoint | Autre avis d'imposition (concubin ou futur co-titulaire du bail) |
|---|---|--|
| Sur les revenus de l'année 2 0 <input type="text"/> <input type="text"/> (année en cours moins 2) | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Sur les revenus de l'année 2 0 <input type="text"/> <input type="text"/> (année en cours moins 1) <i>(si vous avez reçu l'avis d'imposition ou de non imposition N-1)</i> | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |

Ressources mensuelles du demandeur, du conjoint, du concubin ou du futur co-titulaire du bail et des personnes fiscalement à leur charge qui vivront dans le logement (hors AL/APL)

| Montant net en euros par mois (sans les centimes) | Demandeur | Conjoint ou concubin et/ou futur co-titulaire du bail | Autres personnes fiscalement à charge du demandeur, du conjoint, du concubin ou du co-titulaire du bail (autres que votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail) |
|--|--------------------------|---|---|
| Salaire ou revenu d'activité | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Retraite | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Allocation chômage / Indemnités | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Pension alimentaire reçue | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Pension d'invalidité | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Allocations familiales | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Allocation d'adulte handicapé (AAH) | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH) | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Allocation journalière de présence parentale (AJPP) ... | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Revenu de solidarité active (RSA) | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Allocation Jeune enfant (PAJE.) | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Allocation de Minimum Vieillesse | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Bourse étudiant | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Prime d'activité | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| Autres (hors AL ou APL) | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € | <input type="text"/> € |
| <i>Pension alimentaire versée</i> | - <input type="text"/> € | - <input type="text"/> € | - <input type="text"/> € |

(1) : facultatif

Logement actuel (cochez une seule case)

| | | |
|---|---|---|
| Locataire HLM <input type="checkbox"/> Nom de l'organisme bailleur figurant sur la quittance ⁽¹⁾ <input type="text"/> N° de SIREN de l'organisme bailleur ⁽¹⁾ <input type="text"/> | Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire <input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> ⁽²⁾ | Hébergé chez vos parents ou vos enfants <input type="checkbox"/> Hébergé chez un particulier <input type="checkbox"/> Logement de fonction <input type="checkbox"/> Propriétaire occupant <input type="checkbox"/> Camping, caravanning <input type="checkbox"/> Hébergé à l'hôtel <input type="checkbox"/> Sans abri ou habitat de fortune <input type="checkbox"/> Occupant sans titre <input type="checkbox"/> Logé en habitat mobile <input type="checkbox"/> |
| Locataire parc privé <input type="checkbox"/> | Hébergé dans une structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA, autres) <input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> ⁽²⁾ Nom de la structure <input type="text"/> | |
| Logé en logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH), en résidence sociale ou en pension de famille maison-relais <input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> ⁽²⁾ | Hébergé dans un centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel <input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> ⁽²⁾ | |
| Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) <input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> ⁽²⁾ | Nom du centre <input type="text"/> | |
| Résidence étudiant <input type="checkbox"/> | | |
| Si vous payez un loyer ou une redevance montant mensuel (loyer + charges) : <input type="text"/> € | | Si vous percevez l'AL ou l'APL montant mensuel : <input type="text"/> € |
| Combien de personnes habitent dans le logement actuel ? <input type="text"/> | | Catégorie : Appartement <input type="checkbox"/> Maison <input type="checkbox"/> |
| Type de logement : Chambre <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et plus <input type="checkbox"/> | | Surface : <input type="text"/> m ² |
| Êtes-vous (ou votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail) propriétaire d'un logement autre que celui que vous habitez ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | | |
| Si oui : Commune : <input type="text"/> code postal : <input type="text"/> | | |
| Pays : <input type="text"/> | | |
| Type de logement : Chambre <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et plus <input type="checkbox"/> | | |
| Le motif de votre demande (3 motifs maximum. Des justificatifs vous seront demandés). Numérotez par ordre d'importance (1,2,3) vos 3 principaux motifs | | |
| Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Logement non décent (ne répondant pas aux caractéristiques fixées par le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002.) <input type="checkbox"/> Logement insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane...) <input type="checkbox"/> Logement repris ou mis en vente par son propriétaire <input type="checkbox"/> En procédure d'expulsion <input type="checkbox"/> Si jugement d'expulsion, date du jugement : <input type="text"/> Violences familiales <input type="checkbox"/> Handicap <input type="checkbox"/> Raisons de santé <input type="checkbox"/> | Logement trop cher <input type="checkbox"/> Logement trop grand <input type="checkbox"/> Divorce, séparation <input type="checkbox"/> Décohabitation <input type="checkbox"/> Logement trop petit <input type="checkbox"/> Futur mariage, concubinage, PACS <input type="checkbox"/> Regroupement familial <input type="checkbox"/> Profession du demandeur ou de son conjoint : assistant(e) maternel(le) ou familiale <input type="checkbox"/> Problèmes d'environnement ou de voisinage <input type="checkbox"/> Renouvellement urbain <input type="checkbox"/> | Mobilité professionnelle <input type="checkbox"/> Rapprochement du lieu de travail <input type="checkbox"/> Rapprochement des équipements et services <input type="checkbox"/> Rapprochement de la famille <input type="checkbox"/> Accédant à la propriété en difficulté <input type="checkbox"/> Autre motif particulier (précisez) : <input type="text"/> <input type="text"/> |

(1) - facultatif (2) : à renseigner si vous le savez

| Le logement que vous recherchez | |
|---|--|
| Appartement <input type="checkbox"/> | Maison <input type="checkbox"/> Indifférent <input type="checkbox"/> |
| Souhaitez-vous un parking ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |
| Type de logement (cochez 2 types au plus) : | Chambre dans une colocation <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et plus <input type="checkbox"/> |
| Acceptez-vous un logement en rez-de-chaussée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Acceptez-vous un logement sans ascenseur ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| Montant maximum de la dépense de logement (loyer + charges) que vous êtes prêt(e) à supporter : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> € | |
| Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapée ou âgée en perte d'autonomie, et que le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap, cochez la case <input type="checkbox"/> et remplissez le complément à la demande prévu à cet effet. | |
| LOCALISATION SOUHAITÉE | |
| Commune(s) souhaitée(s) | Arrondissement(s) ou quartier(s) souhaité(s) |
| choix 1 | |
| choix 2 | |
| choix 3 | |
| choix 4 | |
| choix 5 | |
| choix 6 | |
| choix 7 | |
| choix 8 | |
| Acceptez-vous que votre demande soit élargie aux autres communes de l'agglomération (métropole, communauté urbaine ou d'agglomération ou de communes) ou arrondissements ou quartiers de la ville ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |
| Précisions complémentaires | |
| <input type="text"/> | |
| Souhaitez-vous effectuer le renouvellement de votre demande par voie électronique ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, vous recevrez le formulaire de renouvellement à l'adresse électronique que vous avez indiquée à la page 1 | |
| <i>En déposant votre demande, vous attestez l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et vous vous engagez à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis.</i> | |
| le <input type="text"/> | |

Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.
En application de la loi N° 78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à partir du lien formulaire « contact » du site www.demande-logement-social.gouv.fr ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages Tour Séquoia 92 055 La Défense Cedex.

Complément à la demande de logement social
**Logements adaptés au(x) handicap(s) et à
 la perte d'autonomie**



N°14069*03

Un questionnaire doit être renseigné pour chacune des personnes (demandeur, conjoint ou co-titulaire du bail, personnes fiscalement à charge) dont le handicap ou la perte d'autonomie nécessite un logement adapté à leur situation.

| Le demandeur de logement social | |
|---------------------------------|--|
| Nom : | |
| Prénom : | |

| Cadre réservé au service | Numéro de dossier : |
|--------------------------|---------------------|
| | |

| La personne handicapée | |
|--|---|
| Votre date de naissance : | J J M M A A A A |
| Votre handicap est-il reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| Si vous êtes en contact régulier avec un référent de la Maison départementale des personnes handicapées ou un travailleur social ou une association (d'aide aux personnes handicapées ou d'aide à domicile), merci d'indiquer son nom et ses coordonnées professionnelles : | |
| Nom : | |
| Adresse : | |
| Téléphone : | |
| Mail : | @ . |
| S'il s'agit d'un organisme, avez-vous élu domicile auprès de lui ? | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

| Renseignements concernant votre handicap : | | | |
|--|--|--|---|
| Nature du handicap | Moteur <input type="checkbox"/> | Sensoriel <input type="checkbox"/> | |
| | Membre(s) supérieur(s) <input type="checkbox"/> Membre(s) inférieur(s) <input type="checkbox"/> | Déficience auditive <input type="checkbox"/> Déficience visuelle <input type="checkbox"/> | |
| | Autre <input type="checkbox"/> | Merci de préciser : | |
| Votre handicap est-il ? | Stabilisé <input type="checkbox"/> | Evolutif <input type="checkbox"/> | |
| Besoins en aides techniques | Aucune <input type="checkbox"/> | Fauteuil roulant manuel | <input type="checkbox"/> |
| | Canne, Béquille <input type="checkbox"/> | Fauteuil roulant électrique | <input type="checkbox"/> |
| | Déambulateur <input type="checkbox"/> | Autres aides techniques (merci de préciser) : | <input type="checkbox"/> |
| | | - Lève personne <input type="checkbox"/> | - Lit médicalisé <input type="checkbox"/> |
| Capacité à monter des marches | Impossible <input type="checkbox"/> | 1 étage | <input type="checkbox"/> |
| | 1 à 3 marches <input type="checkbox"/> | Plus d'un étage | <input type="checkbox"/> |
| Tierce personne | Présence d'une tierce personne (<i>aide à domicile, aide soignante, veille de nuit</i>) | | <input type="checkbox"/> |

| Renseignements concernant le logement : | | | |
|--|--|---|--------------------------|
| Merci de préciser les équipements dont vous avez impérativement besoin ⁽¹⁾ : | | | |
| Baignoire adaptée <input type="checkbox"/> | Douche sans seuil <input type="checkbox"/> | Chambre avec une tierce personne (aide à domicile, aide soignante, veille de nuit). | <input type="checkbox"/> |
| WC avec espace de transfert <input type="checkbox"/> | Ascenseur <input type="checkbox"/> | Place de stationnement accessible et de largeur adaptée (3m30) | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous des besoins particuliers quant à la localisation du logement et à son environnement (ex : besoins de services de santé de proximité) ? | | | |
| | | | |
| Autres besoins, précisez : | | | |

(1) : plus le nombre d'équipements impératifs sera important, plus il sera difficile de trouver un logement adapté à votre demande. Il est donc important que vous sélectionniez uniquement ceux qui vous sont indispensables.

Exemple d'une fiche de visite

Coordonnées du propriétaire ou mandataire :

.....
.....
.....

Adresse du logement visité :

.....
.....
.....

LE BUDGET :

Loyer mensuel hors taxe :

Charges :

Frais non compris :
(EDF, eau...)

Frais d'agence :

Caution ou
Dépôt de garantie :

Taxe d'habitation :

Logement libre le :

L'ENVIRONNEMENT :

Le quartier (transport,
équipement publics,
commerces, espaces verts,
stationnement, bruit...)

.....
.....
.....

L'immeuble (taille, parties
communes...)

.....
.....

CARACTÉRISTIQUE DU LOGEMENT :

Chambre Autre :

Studio Vide

T1 Meublé

T1 bis

T2

Surface :

Exposition :

Logement conventionnée ?

Oui Non

LES ÉQUIPEMENTS :

Chauffage

- Collectif Gaz
- Électricité Autre :
.....
- Individuel

Cuisine

Cuisine séparée : oui non

De quoi est-elle équipée ?

.....
.....

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

(points forts / points faibles) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres équipements :

Baignoire : oui non

Douche : oui non

Toilette indépendant : oui non

Parking : oui non

Ascenseur : oui non

Interphone : oui non

Cave/grenier : oui non

Autres :.....
.....

Points à vérifier :

Pour éviter les mauvaises surprises,
surtout en hiver :

- Fenêtres (simple ou double vitrage, joints)
- Aération (VMC, naturelle)
- Isolation thermique, phonique

**N'hésitez pas à effectuer une
visite avec une personne de votre
entourage qui ne verra pas les
mêmes détails que vous !**

2 Demande d'aide au logement

► Si vous êtes propriétaire

- Avez-vous emprunté pour acheter ou faire construire ? : oui non
- Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable ? : oui non
- Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de cuisine ou de salle de bains) ? : oui non
- Si oui, nature des travaux :
- Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soufte, etc.) :
- Surface totale du logement : m² *Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.*
- Mettez-vous en location une partie de votre logement ? oui non
- Si oui, depuis quelle date ? Surface totale sous-louée : m²
Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
- Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? oui non
- Si oui, depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m²
Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
- Êtes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? oui non

► Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous ? oui non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - si il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;

► Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?

oui non. Si oui, depuis quelle date ?

Nom et adresse de l'employeur

Nom et adresse du propriétaire

Emplacement réservé à la Caf
Date demande :

PAGE 2/4

IDX W 1075005 S -



0000000107500000000

3 Demande d'aide au logement

Déclaration de patrimoine

Merci de compléter également cette déclaration de patrimoine, sauf si vous percevez l'Aah, l'Aah ou êtes une personne âgée dépendante en Ehpad ou résidence autonomie.

■ Vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé, détenez-vous un patrimoine financier ? oui non

On entend par patrimoine financier les montants actuels déposés sur les comptes suivants : Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Livret de développement durable (LDD), Compte d'épargne-logement (CEL), Plan d'épargne logement (PEL) de moins de 12 ans, Plan d'épargne entreprise, Plan d'épargne en actions (PEA), Assurance vie (sauf rentes-survie et épargne handicap).

⚠ Attention : Vous devez aussi déclarer les montants déposés sur les comptes des enfants à charge (sauf comptes bloqués). Ces montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire. Les comptes communs aux deux membres du couple doivent être déclarés pour moitié par chacun.

| | | |
|---|---------------------------|---|
| | Prénom, nom allocataire : | Prénom, nom conjoint, concubin, pacsé : |
| | | |
| Valeur totale du patrimoine financier actuel du foyer | € | € |

■ Vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé, détenez-vous un patrimoine immobilier (hors résidence principale) ? oui non
Il s'agit du montant estimé du patrimoine immobilier en France ou à l'étranger (maison, villa, appartement, studio, garage, terrain) non mis en location au cours de l'avant dernière année civile.

⚠ Attention : Vous n'avez pas à déclarer le montant estimé de votre résidence principale, de votre patrimoine à usage professionnel, de vos biens en nue-propriété, en viager, issus d'un héritage non réparti, ou mis sous séquestre.

| | | |
|---|---------------------------|---|
| Valeur du patrimoine immobilier bâti | Prénom, nom allocataire : | Prénom, nom conjoint, concubin, pacsé : |
| | | |
| Valeur estimée de l'immobilier bâti | € | € |
| Valeur locative brute figurant sur le dernier avis d'imposition de la Taxe d'habitation ou le montant de la base de calcul figurant sur l'avis de la Taxe foncière (à multiplier par 2) | € | € |

| | | |
|---|---------------------------|---|
| Valeur du patrimoine immobilier non bâti | Prénom, nom allocataire : | Prénom, nom conjoint, concubin, pacsé : |
| | | |
| Valeur estimée de l'immobilier non bâti | € | € |
| Valeur des bases de terres non agricoles ou terres agricoles figurant sur le dernier avis d'imposition Taxe foncière (à multiplier par 2) | € | € |

► Déclaration sur l'honneur à compléter dans tous les cas

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle emploi, du service des impôts et de l'Agence des services et des paiements (Asp) ; qu'à la demande de la Caf je devrai justifier de ma situation notamment mon activité (bulletin(s) de salaire...) et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

À , le () / () / ()

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Signature de l'allocataire, de son représentant

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf
Date demande :

PAGE 3/4

IDX W 1075005 S -



0000000107500000000

4 Demande d'aide au logement

Informations Pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation



Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi (Art.187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

► Pièces à joindre à votre demande

| En fonction de votre situation... | ... vous devez fournir |
|---|---|
| Vous êtes locataire ou résident dans un foyer | ► l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire. |
| Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement | ► le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement. |
| Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente | ► l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération. |

La prime de déménagement

Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1^{er} jour du mois suivant la fin de votre 3^{ème} mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus,
joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.

Emplacement réservé à la Caf
Date demande :

PAGE 4/4

IDX W 1075005 S -



0000000107500000000

Exemple de lettre de résiliation du bail

Toutes les lettres doivent être adressées en recommandé avec accusé de réception, avec vos noms et adresses en haut à gauche, le destinataire en dessous à droite, et éventuellement les références du dossier et la liste des pièces jointes.

Nom Prénom expéditeur
N° Rue
CP Ville

Nom Prénom destinataire
N° Rue
CP Ville

À....., le

Objet : préavis de départ du logement

Madame, Monsieur.....,

Par la présente, je vous informe de ma décision de quitter le logement que j'occupe depuis (précisez la date), situé (précisez l'adresse).

Ce départ est lié à la perte de mon emploi (ou l'un des autres motifs permettant ce préavis d'un mois). Conformément à l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, je respecterai donc un délai de préavis d'un mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je prendrai contact avec vous afin que nous puissions convenir d'un rendez-vous pour établir l'état des lieux de sortie.

Formule de politesse

Nom Prénom
Signature

Ce livret a été réalisé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des ateliers de préparation à la majorité.

11 rue François Chénieux, 87031 LIMOGES - 05.55.10.89.89



En collaboration avec l'ADIL 87.

L'ADIL répond à vos questions par téléphone ou vous accueille dans ses locaux ou lors de permanences dans le département :

28 avenue de la libération, 87000 LIMOGES - 05.55.10.89.89
- www.adil87.org

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Permanences : Ambazac, Bellac, Bessines, Chateauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Maganac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche et à la CAF.



**LA RECHERCHE
D'UN LOGEMENT**



**VOUS AVEZ TROUVÉ
UN LOGEMENT**



**PARTIR DE
SON LOGEMENT**